

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Étaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. JOLIVET Grégory, M. BETHUS Jacky, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. CAILLAUD Daniel, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absent(e)s :

Mme PONTOIZEAU Nadia et M. PALVADEAU Christian

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :

Mme BERTRAND Virginie, Mme LOZET Christel, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean et Mme RIVIÈRE Amélie

A été élue secrétaire :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Service Finances

DÉLIBÉRATION N°2021_085 DU 24 NOVEMBRE 2021

OBJET : Restructuration et extension de la gendarmerie : validation définitive du plan de financement et demande de subvention auprès de l'Etat

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2334-33 ;

VU la délibération n° 2021_013 du 15 février 2021;

VU la délibération n°2021_047 du 1^{er} juillet 2021 ;

Rapporteur : M. Gérard MILCENDEAU

EXPOSÉ

Par délibération n° 2021-013 du 15 février 2021, le Conseil municipal a approuvé la demande de subvention auprès du département au titre du soutien à l'investissement local dans le cadre de la restructuration et l'extension de la gendarmerie. Par délibération n° 2021-47 du 01 juillet 2021, le Conseil municipal a également approuvé le programme et le coût global des travaux.

Le plan prévisionnel des travaux et le plan de financement définitif se présentent de la façon suivante :

MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES DE L'OPERATION (HT)

Montant prévisionnel des travaux dont création de logements : 1 291 530 € dont restructuration bureaux et logements existants : 866 640 €	2 158 170 €
Montant prévisionnel des études (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, OPC, SPS assurance dommage-ouvrage)	214 800 €
Echange foncier — Estimation de France Domaine	52 800 €
Montant prévisionnel des frais annexes (réseaux, clôture et frais divers)	136 000 €
Montant prévisionnel total	2 561 770 €

PLAN DE FINANCEMENT (HT)

Subvention d'Etat escomptée : 18 % Calculée à partir du coût plafond de l'unité logement à 210 200 € X 9 UL	340 524 €
Fonds de soutien 2021 — Conseil départemental	152 787,69 €
Syndicat Départemental d' énergie et d'équipement de la Vendée	Plafond de 100 000 €
Autofinancement	1 968 458,31 €

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet de restructuration et d'extension de la gendarmerie ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.